



Conditions Générales de Vente A partir du 7 Novembre 2019 Corse et Hors France Métropolitaine

1 - Clause générale

Toute commande de nos produits et prestation de service implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client et notamment sur toute condition générale d'achat sauf accord dérogatoire écrit de Foxi et Graph International.

2 - Formation contrat

Le contrat de vente et de prestation de service est parfait dès notre confirmation de commande et ne pourra donner lieu à aucune modification ni rétractation sauf accord express et écrit de Foxi et Graph International. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente n'a qu'une valeur indicative non contractuelle. Les présentes CGV sont communiquées à tout client qui en fait la demande afin de lui permettre de passer commande ainsi qu'à tout distributeur préalablement à la conclusion d'une convention unique visé à l'article L441-7 du code de commerce dans les délais légaux. Les CGV sont consultables librement sur notre site internet.

Foxi et Graph International peut en outre établir des CGV catégorielles dérogatoires aux présentes CGV en fonction du type de clientèle considéré selon des critères qui resteront objectifs. Les opérateurs répondant à ces critères se verront alors appliquer ces CGV catégorielles.

3 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, photographies remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de Foxi et Graph international, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de Foxi et Graph International et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

4 - Prix

Les prix de vente H.T. sont ceux en vigueur au jour de la confirmation de commande. Les prix indiqués dans nos devis et stipulés HT sont fermes pendant une durée de deux mois à dater de l'établissement dudit devis ou Proforma. Nos tarifs et devis sont toujours stipulés HT et EXW (départ entrepôt) sauf dispositions conventionnelles contraires. La facturation se fera au taux de taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) en vigueur au jour de la livraison.

5 - Conditions de paiement

Les conditions de paiement, sauf convention contraire expressément prévue dans la confirmation de commande et, ou accepté par notre société sont les suivantes :

Le paiement de nos factures devra se faire par avance sur Proforma.

6 - Clause pénale

A défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites. Le non-paiement d'une échéance quelconque entraînera la suspension des livraisons, la facturation et le paiement d'intérêts de retard (3 fois le taux d'intérêt légal), ainsi que de l'indemnité forfaitaire de 40 euros prévus aux articles L 441-6, D 441-5 du code de commerce.

Tous les frais de recouvrement, de contentieux et d'expertise, d'assistance et de représentation en justice notamment avocats et huissiers seront à la charge du débiteur. Foxi et Graph International pourra demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Le non-respect de l'échéance entraînera la livraison des marchandises suivantes sur Proforma.

7 - Réserve de propriété

En application de l'article L 624-16 du code de commerce, il est expressément précisé que l'acheteur ne sera propriétaire du bien qu'après paiement complet de toutes les sommes dues en principal et accessoire même en cas d'octroi de délais de paiement.

Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert de propriété à l'acheteur, dès la livraison.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans notre accord express.

Le créancier sera seul décisionnaire de l'éventuel remboursement ou de l'éventuel échange en cas de retour de marchandise.

8 - Clause résolutoire

En cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations par l'acheteur, de quelque nature que ce soit, la vente sera résolue de plein droit 30 jours calendaires après une mise en demeure envoyée en LRAR restée sans effet. En outre, le vendeur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à l'acheteur défaillant.

9 - Délai et lieu de livraison

La livraison a lieu par la mise à disposition des marchandises dans nos entrepôts ou par la remise directe à l'acheteur conformément à notre confirmation de commande. Le client est tenu de retirer ou de réceptionner les marchandises commandées conformément à notre confirmation de commande dans un délai maximum de 7 jours calendaires à dater de la date de départ fixée. Foxi et Graph International s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf cas force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

Tout retard par rapport au délai indicatif de livraison initialement prévu ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par le fournisseur.

10 - Transport - réception de marchandises et délai de réclamation de l'acheteur

Nos ventes sont stipulées départ, les risques sont transférés à l'acheteur dès l'enlèvement des marchandises même si nous organisons le transport. Les marchandises ne sont pas assurées par nos soins. L'acheteur a 24h (jour ouvré) pour signaler tout litige et nous transmettre toute réserve indiquée sur le bordereau du transporteur. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans notre accord express.

En conséquence, en cas de paiement postérieur à la livraison, l'acheteur s'engage à faire assurer, à sa charge, les produits contre les risques de perte et de détérioration par cas fortuit par une assurance au profit du fournisseur.

11 - Clause de Garantie

Sauf accords contraires, nous n'accordons aucune garantie autre que la garantie légale et ne sommes aucunement responsable au-delà d'autres caractéristiques que celles convenues explicitement par nous, ni pour toute autre utilisation de la marchandise que la finalité prévue.

Les risques liés à l'utilisation et à l'aptitude sont exclusivement à la charge du client.

Nos marchandises sont livrées selon les tolérances de fabrication habituelles dans nos professions.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par Foxi et Graph International.

12 - Contestations

En cas d'échec de règlement amiable des litiges, toute contestation de quelque nature que ce soit relèvera du Tribunal de Versailles, seul compétent. Le droit Français s'applique à l'ensemble des contrats.